
COMMUNIQUE DE PRESSE

LUTTE CONTRE LE COVID : LE DEPARTEMENT A FAIT LE CHOIX DE L'EAU OZONEE POUR SES COLLÈGES

23 avril 2021

Ça ressemble à de l'eau, c'est inodore, non polluant, non toxique mais c'est un virucide puissant. L'eau ozonée est utilisée depuis 2019 pour nettoyer et désinfecter les salles de classes et les salles de restaurants des collèges ardéchois. Procédure unique en France à l'échelle d'un département.

Avant la crise sanitaire déjà, le Département de l'Ardèche s'était engagé dans une démarche écologique pour le nettoyage des établissements scolaires dont il a la charge.

Dix générateurs d'eau ozonée étaient alors installés à titre expérimental pour tester en conditions réelles l'efficacité du procédé. Essais concluants. De fréquents prélèvements microbiologiques permettant de valider les propriétés bactéricides et virucides de cette technologie.

La première vague du Covid oblige les élus du Département à revoir les procédures de nettoyage. Convaincu par l'expérience récente, le Département décide alors d'équiper rapidement tous les collèges qui se trouvent sous sa responsabilité de ces fameux générateurs d'eau ozonée. Quatre-vingt-quatre au total.

De l'eau oui, mais de l'eau ozonée !

Le principe technique est développé par une société suisse. Le générateur d'eau ozonée est fixe. Il est branché sur le réseau d'eau public. L'eau passe dans une cartouche filtrante puis un champ électrique transforme l'oxygène de l'eau (O₂) en ozone (O₃), c'est cette transformation chimique qui crée le pouvoir désinfectant du liquide.

Pour le nettoyage et la désinfection c'est très simple « *on imbibe un tissu de lavage (lavette) d'eau ozonée et on le passe sur les surfaces à nettoyer* » explique Sébastien Bourdillon chargé de mission au Département de l'Ardèche. « *Un seul passage suffit, pas besoin de rincer, ce n'est ni toxique ni polluant et ne dégage pas d'odeur, c'est même déroutant au début car on est habitué aux surodorants des produits conventionnels. A présent les services de nettoyage n'utilisent plus aucun produit chimique* » Pour l'instant l'eau ozonée n'est pas utilisable dans les cuisines pour des questions réglementaires. « *Mais d'ici quelques mois à priori cela pourra être possible* », précise Sébastien Bourdillon.

Autre bénéfique et non des moindres, l'utilisation de cette technologie préserve la santé de ses utilisateurs. Là où des produits chimiques peuvent assécher la peau, irriter les yeux ou les voies respiratoires l'eau ozonée nettoie sans agresser puis disparaît ; et en quelques heures elle perd ses pouvoirs pour redevenir...de l'eau.

Contact : Virginie Perrin / Isabelle Seren / Corine Fontanarava
04 75 66 71 46 – 04 75 55 66 77 12 – 04 75 66 77 08 - com@ardeche.fr



www.ardeche.fr

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - tél : 04 75 66 77 07
fax : 04 75 66 77 77 - contact@ardeche.fr

Ecolo-économique

Le coût de l'appareil et de son entretien est assez élevé ; un peu plus de 1200 € pour un générateur à eau ozonée et 500 € environ pour une cartouche filtrante qui permet d'obtenir 6000 litres d'eau désinfectante. Mais la centralisation des achats et l'efficacité de cette technologie font que sur le long terme son usage s'avère être plus économique que l'achat des produits chimiques jusqu'ici utilisés pour le nettoyage. « *Ce qui participe aussi à la baisse des coûts ce sont les techniques utilisées pour le nettoyage.* » précise Martine Jouan chef de service éducation et des relations aux collèges au Département de l'Ardèche. « *Les agents de Département chargés de l'entretien utilisent des lavettes réutilisables ; et pour nettoyer les sols par exemple on procède par imprégnation c'est-à-dire qu'on ne trempe pas des lavettes dans un seau rempli d'eau ozonée, on imprègne d'eau ozonée des lavettes placées au fond du seau, et cela a évidemment à un impact sur la consommation d'eau puisqu'en plus il n'y a besoin de rinçage* ».

Cet engagement du Département dans le nettoyage écologique des établissements scolaires, s'inscrit dans une charte plus large intitulée « Mon collège s'engage » et orientée vers le bien être des collégiens, des enseignants, des personnels administratifs et des agents qui y travaillent. L'entretien écologique des locaux correspond au quatrième et dernier axe de cette charte. Ce plan global vers la transition continue de se déployer dans les collèges du département. Depuis le lancement de l'opération en septembre 2019, 23 des 24 collèges publics ardéchois ont signé cette charte et appliquent notamment ces techniques d'entretien à l'eau ozonée.

Les 39 collèges de l'Ardèche - 26 publics et 13 privés - accueillent 16 200 élèves. Le Département assure la construction, l'entretien et l'équipement des collèges publics ainsi que la gestion des personnels en charge de l'entretien, la maintenance, l'accueil et la restauration.

La politique collège du Département qui s'articule autour du plan collèges 2016/2022, a pour objectif de donner aux collégiens toutes les chances de réussite et de faire du collège un établissement accueillant et bien équipé, mais aussi un lieu d'échanges, de réussite, de citoyenneté et de découvertes.

Au travers de la démarche « **Mon collège s'engage** » le Département vise à donner à chaque collégien les moyens de devenir un citoyen et un consommateur responsables dans le respect de l'environnement et des personnes.

La Charte « Mon collège s'engage »

Elle a pour but de mobiliser l'ensemble des acteurs de la restauration scolaire des collèges autour d'un challenge visant à obtenir une labellisation comportant trois niveaux.

- Fournir chaque jour aux collégiens des repas de qualité (développement de l'approvisionnement en filières courtes par territoire/EPCI, minimum 50% de fait-maison, 50% de produits bio, etc.)
- Assurer confort et bien-être aux élèves et aux agents (cadre du repas amélioré, valorisation du savoir-faire des agents, outils adaptés et produits d'entretien respectueux de l'environnement et des personnes, etc.)
- Réduire l'impact environnemental de l'activité des collèges (réduction et valorisation des déchets en partenariat avec les EPCI, réduction de la consommation énergétique (cuisson basse température, etc.)

Contact : Isabelle Seren / Corine Fontanarava / 04 75 66 71 46 – com@ardeche.fr



www.ardeche.fr

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - tél : 04 75 66 77 07
fax : 04 75 66 77 77 - contact@ardeche.fr